FORMULAIRE DE DEMANDE AIDES

ACQUISITION D’UN VÉHICULE MOTORISÉ MOINS ÉMISSIF

ASSOCIATION

# PrÉambule

Au titre de sa compétence en matière de préservation de la qualité de l’air, la communauté urbaine du Grand Reims accompagne les associations à but non lucratif, pour le remplacement d’un véhicule non classé à CRIT’AIR 3, avec mise au rebut, par l’acquisition ou la location d’un véhicule moins émissif, électrique, GNV ou hydrogène.

# AVANT DE COMMENCER

Renseignez-vous sur le montant et les conditions à remplir pour bénéficier de l’aide en téléchargeant le règlement de l’opération : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

Pièce justificative pour l’identité du bénéficiaire :

* Relevé d’identité bancaire ;
* le bilan moral et financier de la dernière assemblée générale ;
* Les statuts de l’association ;
* L’avis d’inscription au répertoire SIREN.

Pièces justificatives pour l’acquisition du véhicule

* une copie du **devis** du véhicule ou du **projet de contrat de location longue durée ou location avec option d’achat sur une durée minimum de 24 mois**. Les montants seront présentés HT. La date du devis ou du projet de contrat doit être postérieure à la date d’entrée en vigueur du présent dispositif ;
* une copie du devis d’acquisition ou du contrat de location longue durée d’un véhicule équivalent en diesel. Les montants seront présentés HT. Pour les véhicules d’occasion, le vendeur précisera la côte argus d’un véhicule d’occasion de même catégorie.
* Certificat de non gage.

# 1. IdentitÉ du bÉnÉficiaire

|  |
| --- |
| N° SIREN :Cliquez ici pour taper du texte.  Date de création de l’association : Cliquez ici pour taper du texte. |

|  |
| --- |
| Adresse: Cliquez ici pour taper du texte.Code postal : Cliquez ici pour taper du texte.Commune :Cliquez ici pour taper du texte.Téléphone :Cliquez ici pour taper du texte. Téléphone portable : Cliquez ici pour taper du texte.N° de télécopie : Cliquez ici pour taper du texte. Mél : Cliquez ici pour taper du texte. |

|  |
| --- |
| Nom de l’association: Cliquez ici pour taper du texte.CIVILITÉ : (le cas échéant)  Madame  MonsieurNom du représentant légal : Cliquez ici pour taper du texte.Prénom du représentant légal : Cliquez ici pour taper du texte.  |

# 2. Informations sur LE VÉHICULE REMPLACÉ MIS AU REBUT

**Motorisation :**

[ ]  Diesel ¨ [ ]  Essence ¨[ ]  Autre : ……………………………..

**Type de véhicule :**

[ ]  Véhicule léger ou véhicule utilitaire léger dont le PTAC **≤** 2.5T

[ ]  Véhicule utilitaire léger dont le 2,5T < PTAC <3,5T

[ ]  Poids lourds (PTAC < 7T)

[ ]  Poids (PTAC > 7T) et Autocar

**Date de 1re immatriculation du véhicule :** ……………………………..

**N° de vignette Crit’Air du véhicule :**

[ ]  Non classé ¨ [ ]  Crit’Air 5 ¨ [ ]  Crit’Air 4 ¨ [ ]  Crit’Air 3

**Mise à la casse dans un centre de destruction agréé** : [ ]  oui [ ]  non

# 3. DESCRIPTION DU VÉHICULE de SUBSTITUTION ACQUIS

**Nom et version du véhicule :**Cliquez ici pour taper du texte.

**Type de véhicule :**

[ ]  Véhicule léger ou véhicule utilitaire léger dont le PTAC **≤** 2.5T

[ ]  Véhicule utilitaire léger dont le 2,5T < PTAC <3,5T

[ ]  Poids lourds (PTAC < 7T)

[ ]  Poids (PTAC > 7T) et Autocar

**Énergie :**

[ ]  GNV ¨ [ ]  BioGNV [ ]  Électrique ¨ [ ]  Hydrogène ¨

**Moyen d’acquisition :**

[ ]  Location avec Option d’Achat ¨ [ ]  Location Longue Durée [ ]  Achat

**État du véhicule :** ¨[ ]  Neuf ¨ [ ]  Occasion

|  |  |
| --- | --- |
| **INVESTISSEMENT** | **COUTS HT** |
| Coût du véhicule de substitution acquis |  |
| Coût du véhicule de substitution – version Diesel |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **RESSOURCES** | **MONTANTS en HT** |
| Aides de l’État prime à la conversion  |  |
| Aides de l’État bonus Ecologique  |  |
| Aides de l’État surprime ZFEm |  |

## 3.2. Attestattion SUR L’HONNEUR

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance du règlement d’octroi et d’en respecter les conditions.

Le demandeur certifie exact les renseignements inscrits dans ce dossier et s’engage à fournir au Grand Reims toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Le demandeur doit respecter l’intensité maximale du cumul des aides ;

Le demandeur certifie que le véhicule remplacé :

* n’est pas gagé ;
* n’est par endommagé au sens des dispositions des articles L. 327-1 à L. 327-6 du code de la route ;
* fait l'objet d'un contrat d'assurance en cours de validité à la date de sa remise pour destruction ou à la date de facturation du véhicule acquis ou loué.

Le demandeur certifie remettre son ancien véhicule pour destruction dans les trois mois précédant ou les trois mois suivant la date de facturation du véhicule acquis, à un centre de traitement des véhicules hors d’usage agréé mentionné au 3° de l’article R.543-155 du code de l’environnement ou par des installations autorisées conformément aux dispositions de l’article R.543-161 du même code ; qui délivre à son propriétaire un certificat de destruction du véhicule conformément aux dispositions de l’article R322-9 du code de la route.

Le demandeur s’engage à ne pas céder ou sous-louer le véhicule aidé dans les 2 ans suivant son acquisition. Dans le cas d’une LLD/LOA, ne pas modifier le contrat de location dans les 2 ans suivant la signature du contrat.

Le demandeur s’engage à restituer le montant de la subvention dans les trois mois suivant la cession du véhicule en cas de non-respect des conditions précitées.

Le demandeur s’engage au maintien de la publicité sur deux ans.

Fait à ............................................................................... le ........................................................

Nom et qualité du signataire : ....................................................................................................

Signature :